



Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Distr. générale
8 novembre 2004
Français
Original: anglais



Port-Louis, Maurice
10-14 janvier 2005

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission

Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 2 de sa résolution 58/213 A, l'Assemblée générale a notamment approuvé le Règlement intérieur provisoire de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La Commission du développement durable, réunie du 14 au 16 avril 2004 pour préparer la Réunion internationale, a approuvé l'ordre du jour provisoire pour adoption par la Réunion internationale, et était saisie de l'organisation provisoire des travaux (E/CN.17/2004/L.3). Les propositions contenues dans la présente note s'appuient sur les documents précités. Le projet d'organisation des travaux sera transmis à la Réunion internationale pour adoption.

I. Consultations précédant la Conférence

2. Aux paragraphes 1 à 3 de sa résolution 58/213 B, l'Assemblée générale a décidé que la Réunion internationale se tiendrait à Maurice du 10 au 14 janvier 2005 et de tenir, si cela était jugé nécessaire et en tenant compte du paragraphe 7 de sa résolution 58/213 A, deux journées de consultations officielles au même lieu les 8 et 9 janvier 2005, pour faciliter une bonne préparation de la Réunion internationale. Au paragraphe 3 de la même résolution, l'Assemblée a pris note de la nomination d'un Facilitateur pour les consultations officielles sur les documents finals, qui fera un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre de ce processus au Bureau de la Réunion internationale, une fois celui-ci constitué.

3. Il est également nécessaire de tenir des consultations officielles afin que tous les aspects relatifs aux questions de procédure et d'organisation fassent l'objet d'un accord final à la séance d'ouverture de la Réunion internationale, notamment en ce qui concerne l'élection du Bureau, sa composition, la répartition des postes au sein

* A/CONF.207/1.



de celui-ci entre les groupes régionaux, l'adoption du Règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux, la désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs et les dispositions relatives à l'établissement du rapport de la Réunion internationale. Il est proposé que les consultations officieuses sur ces questions soient conduites sous la présidence du chef de la délégation du pays d'accueil.

II. Élection du Bureau

4. L'article 6 du Règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.207/2) stipule :

« La Réunion élit parmi les représentants des États participants les membres du Bureau ci-après : un président, 14 vice-présidents¹ parmi lesquels est choisi le Rapporteur général et le Président de la Grande Commission créée en application de l'article 46. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. La Réunion peut également élire les autres membres du Bureau qu'elle jugera nécessaires à l'exercice de ses fonctions. »

5. En conséquence, conformément aux articles 6 et 11, la Réunion internationale aura un bureau composé du Président, des vice-présidents, du Rapporteur général et du Président de la Grande Commission. L'usage veut que la présidence de la Réunion soit confiée au pays d'accueil.

III. Adoption du Règlement intérieur

6. La Réunion internationale sera saisie, pour adoption, du Règlement intérieur provisoire (A/CONF.207/2), qui a été approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de sa résolution 58/213 A.

IV. Adoption de l'ordre du jour

7. L'ordre du jour provisoire de la Réunion figure dans le document A/CONF.207/1.

V. Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission de la Réunion internationale

A. Organisation des travaux

8. L'organisation des travaux de la Réunion internationale sera menée à bien sur la base des consultations officieuses mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus. La Réunion internationale sera saisie d'un projet d'organisation des travaux qui pourrait se présenter comme suit :

¹ Soit trois de chacun des groupes suivants : États d'Afrique; États d'Asie; États d'Europe orientale; États d'Amérique latine et des Caraïbes; États d'Europe occidentale et autres États.

a) La plénière commencera à la séance d'ouverture de la Réunion. Elle examinera, s'il y a lieu, les questions d'organisation et de procédure. Des déclarations ne dépassant pas cinq minutes seront ensuite faites par les représentants des institutions spécialisées, organismes et programmes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales. Celles-ci seront suivies du rapport du Forum pour la société civile;

b) La Grande Commission et, s'il y a lieu, ses groupes de travail se réuniront du 10 au 12 janvier² en vue d'examiner toutes les questions en suspens concernant les projets de document devant être adoptés à l'issue de la Réunion;

c) La partie de la Réunion qui aura lieu à un niveau élevé les 13 et 14 janvier comprendra un débat général portant sur l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action;

d) Avant et pendant le débat de haut niveau, des séances spéciales, organisées en plénière sous forme de réunions-débats et de tables rondes, seront consacrées aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques des petits États insulaires en développement.

B. Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

9. Il est proposé d'examiner les points 1 à 8 et 10 de l'ordre du jour provisoire directement en plénière et de renvoyer le point 9 à la Grande Commission, qui, après l'achèvement de ses travaux, soumettra un rapport à la plénière pour adoption.

C. Débat de haut niveau

10. Le débat de haut niveau de la Réunion internationale examinera, les 13 et 14 janvier 2005, le point 8 de l'ordre du jour intitulé « Examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ». Les interventions seront limitées à cinq minutes chacune.

D. Création de la Grande Commission de la Réunion internationale

11. La Grande Commission de la Réunion internationale se réunira du 10 au 12 janvier. Son président sera élu par la Réunion conformément à l'article 6 du Règlement intérieur provisoire de la Réunion. Conformément à l'article 50, la Grande Commission élira les membres de son propre bureau, autres que le Président. Il est proposé que la Grande Commission élise quatre vice-présidents, en veillant à assurer une répartition géographique équitable. Un de ceux-ci serait désigné pour, en plus de ses fonctions de vice-président, exercer celles de Rapporteur. Il est recommandé de s'accorder sur une liste de candidats aux postes concernant la Grande Commission avant l'ouverture de la Réunion internationale, ce qui permettra de tenir des élections par acclamation.

² Immédiatement après l'examen des questions de procédure et d'organisation à la première séance plénière de la Réunion.

E. Calendrier des travaux de la Réunion internationale

12. Le projet de calendrier des travaux de la Réunion internationale figure en annexe à la présente note. Il est entendu que la Grande Commission adaptera l'organisation de ses travaux selon que de besoin.

F. Organisation des réunions

13. Les ressources disponibles pour la Réunion internationale permettent de tenir au maximum deux réunions simultanément dans la matinée et deux dans l'après-midi, avec les services d'interprétariat requis. Ces services peuvent être assurés pour des réunions régionales ou des réunions de groupes d'intérêts seulement lorsque celles-ci se tiennent à la place des réunions officielles.

14. Conformément à l'article 48 du Règlement intérieur provisoire, la Réunion internationale peut créer les groupes de travail et les comités qu'elle juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. La Grande Commission peut aussi créer des sous-comités et des groupes de travail sous réserve de la décision prise par la Réunion en séance plénière. Il convient cependant de noter que les comités, sous-comités et groupes de travail ne peuvent être créés que dans la mesure où les services de conférence disponibles sur le lieu de la réunion le permettent.

15. Les séances se tiendront normalement de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, à l'exception du débat de haut niveau qui se tiendra de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 heures. Afin d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources disponibles, il est essentiel que les séances commencent ponctuellement à l'heure prévue.

VI. Pouvoirs des représentants participant à la Réunion internationale : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

16. L'article 4 du Règlement intérieur provisoire stipule qu'une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Réunion et que sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-neuvième session.

17. À la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs était composée des États ci-après : Bénin, Bhoutan, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana, Liechtenstein, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

VII. Rapport de la Réunion internationale

18. Conformément aux usages en vigueur dans les conférences des Nations Unies, il est recommandé que le rapport de la Réunion internationale comporte les décisions de la Réunion, le résumé des débats des réunions-débats et des tables rondes, un bref exposé des faits ayant conduit à la tenue de la Réunion et des délibérations et un compte rendu des travaux de la Grande Commission et des décisions prises en séance plénière sur ses recommandations.

Annexe

Projet de calendrier pour les travaux de la Réunion internationale

A. Consultations officielles précédant la Réunion

<i>Date/heure</i>	<i>Programme</i>
Samedi 8 janvier	
Matin et après-midi	Consultations officielles
Dimanche 9 janvier	
Matin	Consultations officielles

B. Séances plénières

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Lundi 10 janvier		
10 heures-13 heures	1	Ouverture de la Réunion internationale
	2	Élection du Président
	3	Adoption du Règlement intérieur
	4	Élection des membres du Bureau autres que le Président
	5	Adoption de l'ordre du jour : accréditation des organisations intergouvernementales et des grands groupes
	6	Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission
	7	Pouvoirs des représentants participant à la Réunion internationale
	7 a)	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
7 b)	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	
8	Examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement : interventions des représentants des institutions spécialisées, organismes et programmes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et rapport du Forum pour la société civile	
15 heures-18 heures		Réunion-débat 1 : « Vulnérabilités environnementales des petits États insulaires en développement »

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Mardi 11 janvier		
10 heures-13 heures		Réunion-débat 2 : « Difficultés particulières aux petits États insulaires en développement dans le domaine du commerce et du développement économique »
15 heures-17 heures		Réunion-débat 3 : « Le rôle de la culture dans le développement viable des petits États insulaires en développement »
17 heures-19 heures		Réunion-débat 4 : « Face aux tendances et aux défis sociaux nouveaux du développement viable des petits États insulaires en développement »
Mercredi 12 janvier		
10 heures-13 heures		Réunion-débat 5 : « Développer la capacité de résistance dans les petits États insulaires en développement »
Judi 13 janvier		
9 heures-13 heures	8	Examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement : Ouverture du débat de haut niveau : débat général
15 heures-18 heures	8	Débat de haut niveau : débat général (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures		Table ronde 1 : thème général "Pour progresser"
19 heures		<i>Clôture de la liste des orateurs pour le débat général consacré au point 8</i>
Vendredi 14 janvier		
9 heures-13 heures	8	Débat de haut niveau (<i>suite</i>)
10 heures-13 heures		Table ronde 2 : thème générale « Pour progresser »
15 heures-18 heures	8	Débat de haut niveau (<i>conclusion</i>)
	9	Adoption des documents finals de la Réunion internationale
	10	Adoption du rapport de la Réunion internationale
	11	Clôture de la Réunion internationale

¹ Immédiatement après la fin de l'examen des questions d'organisation à la première séance plénière de la Réunion.

C. Grande Commission

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Lundi 10 janvier		
Matin ¹		Élection du Bureau Organisation des travaux
15 heures-18 heures	9	Examen des documents finals de la Réunion internationale
Mardi 11 janvier		
10 heures-13 heures	9	Examen des documents finals de la Réunion internationale (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures		Décisions concernant toutes les questions en suspens Clôture des travaux de la Grande Commission
